AMUSEMENS.

THEATRE D'ORLEANS.

MARDI, 17 NOVEMBRE 1846.

RELACHE,

Pour les répétitions générales de

LA SILPHIDE,

Ballet du Grand Opéra de Paris.

Mercredi, 18 novembre 1846.

La première représentation de

LA SILPHIDE,

Ballet en 2 actes, de M. Taglioni

☞ Heure du spectacle : 7 heures.

SALLE DE BAL DU GLOBE,

Au coin des rues St-Claude et St-Pierre, sur le Vieux Bassin.

LE propriétaire ayant fait décorer à neuf ce bel établissement, a l'honneur d'annoncer au public qu'il l'ouvrira pour la saison samedi 31 octobre, par un grand bal masqué. Les bals auront lieu les mardi, jeudi et [illegible].

L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville. Pour assurer le maintien de l'ordre, une bonne police sera toujours sur les lieux.

Prix d'entrée—Un Cavalier......$1 00

Dames......Gratis

GEORGE STEVENS, Directeur.

N. B.—A l'établissement est attaché un restaurant et une buvette où l'on pourra se procurer tout ce qu'il y a de plus délicat et des liqueurs de premier choix.

30 oct—1m

MUSIQUE DE SOIREES ET DE BALS.

MUSIQUE MILITAIRE.

MR. H. E. LEHMAN, artiste du Théâtre d'Orléans, remercie le public du patronage qu'il a reçu jusqu'à ce jour pour son ORCHESTRE [illegible] BALS PARTICULIERS. Dans le but de mieux mériter la faveur de ses amis et du public en général, il s'est adjoint M. CORINI, artiste bien connu [illegible]. Ils seront toujours prêts à fournir la musique requise soit à grand ou à petit orchestre. A cet effet, ils se sont procuré les quadrilles, valses, Polka, &c. du dernier genre et actuellement en usage dans les salons de Paris.

M. LEHMAN a également organisé un corps de musique militaire, et invite les différentes compagnies de la [illegible] à l'honorer de leur patronage, soit pour [illegible], sérénades ou banquets; ce dit corps de musique militaire aura régulièrement une répétition chaque semaine, rue St-Louis, entre celle de Chartres et Passage de la Bourse.

☞ MM. les habitants de la côte qui désireraient donner des soirées pourront s'arranger avec Mr Lehman, ou [illegible].

Adresse: rue Ste. Anne, No. 95, entre Royale et Bourbon, ou au bureau du Théâtre d'Orléans. 10 oct

PANACEE VEGETALE INDIENNE,

DU Dr. CULLEN.

POUR la guérison des écrouelles, humeurs scrofuleuses, cancers, érysipèles, plaies, ulcères, maladies provenant de l'abus du mercure ou des impuretés du sang. [illegible]

[illegible]

SPECIFIQUE VEGETAL INDIEN,

DU Dr. CULLEN.

POUR LA GUERISON DES FLEURS BLANCHES.

[illegible]

ROWAND & WALTON, propriétaires, 376 rue du Marché, Philadelphie.

En gros et en détail chez C. T. JENKINS, Agent, coin des rues No. 58, rue du Canal. [illegible]

ROWAND & WALTON, propriét. 376 rue du marché, Philadelphie.

A LOUER.

[illegible] No. 60, face à la rue [illegible] Arcade de Banks. [illegible]

J. J. LAVILLEBEUVRE, 80 rue du Canal.

[illegible] A. LEDOUX & Co., 77 rue du Canal.

[illegible] WYLIE & EGANA, 57 Bienville.

[illegible] No. 30, rue Tchoupitoulas. [illegible] R. CLANNON, 46, Canal.

HOTEL ST. LOUIS.

[illegible]

L. HAWLEY & Co., propriétaires.

A VENDRE OU A LOUER.

[illegible] UN JOLI BIEN DE CAMPAGNE [illegible] sur le Bayou St. Jean [illegible]

[illegible] rue Royale à Albin Michel.

A LOUER.

UNE MAISON à un étage, avec de jolies chambres [illegible] DEUX MAISONS à deux étages. Elles sont bien commodes [illegible]

[illegible] TERRAIN bien entouré, convenable pour [illegible] St. Jean, près du [illegible] No. 41, rue de Chartres.

PROCLAMATION. [illegible]

[illegible]

Par le Gouverneur,

ISAAC JOHNSON.

CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat.

14 nov—30

PROCLAMATION. Avis est donné [illegible] Manuel J. Garcia, ex shérif de la paroisse Jefferson [illegible]

[illegible] Faustin Fortier et Pierre Sauvé.

[illegible] Faustin Fortier et Pierre Sauvé.

[illegible] de vingt un mille sept cents piastres [illegible] mars 1845, comme collecteur [illegible] paroisse de Jefferson pour [illegible] avec Faustin Fortier et Pierre [illegible]

Toutes personnes intéressées devront adresser par écrit au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix jours [illegible] dernière publication du présent [illegible]

[illegible] ISAAC JOHNSON.

[illegible] CHARLES GAYARRE, Sec. d'Etat.

PROCLAMATION. Par Isaac Johnson, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. [illegible]

[illegible]

Par le Gouverneur,

ISAAC JOHNSON.

CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat. 14 nov—30

ECOLE POLYTECHNIQUE.

No. 135, RUE DU CANAL.

DE MACAULAY [illegible] de cette Institution, a l'honneur d'informer les pères de famille qu'il a pris à bail [illegible] rue du Canal [illegible]

[illegible]

[illegible] F. A. Les pensionnaires ont l'avantage additionnel de deux heures d'enseignement dans la soirée, par deux professeurs, l'un anglais et l'autre français. 14 nov—3m

A VENDRE en magasin:
- 300 barriques vin rouge bon ordinaire;
- 40 do do vieux Medoc, diverses marques;
- 30 caisses de [illegible];
- 1,000 paniers anisette surfine et superfine;
- 200 do guignolet d'Angers;
- 100 caisses absynthe et kirsch, Jeanrenaud;
- 100 do vin rouge de diverses marq. pour famille;
- 100 do vin blanc Haut-Sauterne;
- 100 do curaçao surfin et superfin;
- 50 do fruits à l'eau-de-vie, 6 prunes et [illegible];
- [illegible] bouchons pointus et ordinaires—par

POUGET Fils, 147 rue Royale, entre St-Louis et Toulouse.

3 nov

SARDINES—De la nouvelle pêche, en boîtes, demi-tiers et quarts, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co. 17 et 19 St Louis

6 nov

[illegible]

Bandages fabriqués par Lasserre et Chenier; ce dernier, bandagiste herniaire de Paris, et par une amélioration toute récente dont ils viennent de faire l'application, les soussignés osent espérer de satisfaire les personnes qui voudront les honorer de leur confiance; ils fabriquent également les appareils hortopédiques; le tout à des prix modérés. 22 oct—1m

AUX CONFISEURS, PHARMACIENS ET RESTAURATEURS.

DUCHET & LANGLADE,

CHAUDRONNIERS, RUE St. LOUIS No. 14,

ENTRE CHARTRES ET LEVEE,

VIENNENT de recevoir par le navire Rubicon, et venant des meilleures fabriques de Paris, les articles suivans qu'ils vendront à bas prix, savoir:

Bassines à colonne, en cuivre jaune poli, avec poids,
Bassines en cuivre, de toutes dimensions,
Alambics do
Casseroles en cuivre; do en fer battu, étamé et toutes sortes d'ustensiles de cuisine,
Un grand assortiment de moules en ferblanc, cuivre et étain; tels que: vases médicis, corbeilles, gateau de Savoie, dito en étain à sujet,
Robinets à col de cygne pour bains, dito pour fontaines et autres,
Cuivre jaune en feuilles de 48 pouces sur 26, de 7 à 40 livres,
Poêles en fayence avec dessus en marbre, et colonne.
Toutes espèces d'ouvrage en cuivre, tole et zinc seront promptement exécutés à un prix modéré. 28 oct—6m

EN débarquement du navire Mauran, venant de Bordeaux, et en magasin, rue Conti No 9, à vendre par le soussigné:
- 100 barriques vin rouge (St. Estèphe)
- 40 do do Pauillac 1842,
- 30 do do Milon, 1840,
- 30 demi barriques blanc Haut Sauterne 1840.
- 75 do do Haut Barsac 1842.
- Fruits au jus et à l'eau de vie.
- Anisette superfine de Champion,
- Huile d'olive de Plagniol,
- Cognac, 4e. preuve, J. J. Dupuy,
- Do 1re. do do, très vieux.

27 oct—60 P. DELAMAR.

EN magasin et à vendre par D. LANATA—300 barriques St Julien, bon ordinaire; 6 barriques Blanquefort, vieux vin, 1840; 40 barils Barsac; 200 paniers huile Plagniol, 24 onces; 100 dito Possel, 24 onces, Marseille; 100 dito Possel, 20 onces, Marseille; 300 paniers huile, 24 onces, Bordeaux; 1000 boîtes sardines, marque Rodèle; 300 demi-boîtes dito; 150 caisses fruits à l'eau-de-vie; 100 caisses cerises dito; 150 dito salaisons assorties; 100 dito maraschino; 40 dito eau verte; 100 dito Curaçao, grands modèles; 60 dito absynthe Suisse véritable; 100 dito vermicelle d'Italie; 25 dito flacons-personnages en porcelaine. 4 nov

Dr. BARRELLY, Oculiste,

Chirurgien et Médecin des Facultés de France et des Etats-Unis; ancien chirurgien en chef des hôpitaux de l'Amérique Centrale.

TRAITE spécialement les maladies des yeux et de l'ouïe, et pratique toutes les opérations nécessaires à la guérison de ces organes.

Il guérit généralement les cataractes commençantes sans pratiquer d'opérations, mais lorsque la maladie est très ancienne et très rebelle, il pratique l'opération de l'abaissement à l'aide d'un instrument dont il est l'inventeur; par son moyen l'opération est infiniment plus sûre et moins douloureuse, que par les méthodes anciennes.

Il traite, avec grand succès, l'amaurose et les faiblesses de vue occasionnées par l'âge avancé, les maladies anciennes ou provenant d'excès.

Le docteur Barrelly traite toutes les maladies chroniques et pratique toutes les opérations chirurgicales; il guérit du bégaiement par la section des tendons; cette opération n'est pas douloureuse; il guérit les hernies anciennes ou nouvelles par une très légère opération, qui prévient toute rechute, et l'usage incommode des bandages.

La déviation de l'utérus et toutes les maladies de cet organe, seront traitées par les méthodes nouvelles.

Le cancer, les ulcères, les fistules, les rétentions d'urine, les maladies de la peau et les maladies secrètes seront traités selon la méthode rationnelle du docteur Ricord.

Consultations de neuf heures du matin à trois heures du soir, No 83, RUE ROYALE. 5 nov—30

BAZAR PARISIEN.

Encoignure Royale et Dumaine.

NORMANDIN Frères ayant fixé positivement son départ au mois de Janvier prochain, a l'honneur de prévenir que lundi 9 novembre il mettra en vente toutes les marchandises contenues dans son magasin, à des prix excessivement bas et terminera du 23 au 31 décembre, par un encan.

Il engage les personnes qui ont besoin de broderies, lingerie, nouveautés, parfumerie, curiosités et de tous les articles de son commerce, de profiter d'une aussi bonne occasion; on sait que M. Normandin n'a jamais tenu que des marchandises de premier choix.

Il fera de grands avantages aux marchands qui lui prendront des solde de certains articles.

Il offre aux coiffeurs un assortiment d'ouvrages en cheveux, tels que: tresses, raies, tirebouchons, bandeaux, &c., à un prix de facture de France.

Si quelqu'un désirait prendre la suite du bail du magasin il traitera très avantageusement pour l'installation telle qu'elle est.

Aussi—A vendre, l'esclave Adelaïde, cuisinière, blanchisseuse et bonne domestique de confiance, garantie sous tous les rapports.

Le tout au comptant. A partir de ce jour, tout crédit est fermé, et les personnes qui ont des comptes sont respectueusement priées de les solder d'ici au 31 décembre. 5nov—10

AUGUSTE BARRAUD,

COIFFEUR ET PARFUMEUR,

Encoignure Royale et Orléans,

ARRIVANT de Paris avec un beau choix de marchandises, a l'honneur de prévenir les dames et messieurs, que jeudi, le cinq novembre, il en fera l'ouverture, et que les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance verront que ses articles sont d'un très beau choix, et vendus à bon marché.

Très jolis devants pour chapeaux de dame, à vendre en gros, ainsi qu'un grand assortiment de cartonnage pour étrennes. 5 nov

A VENDRE en débarquement du navire Kentucky, du Havre:
6 barils saucissons de Lyon;
50 paniers Champagne, grandes et demi bouteilles, de la marque de la comète.
—En Magasin—
150 barriques vin vieux Château Léoville, Château Lafayette, Château Margaux et St Emilion.
50 demi barriques vin vieux de la même marque;
25 barriques vin vieux blanc de la marque de Haut-Sauterne, Haut Barsac;
25 demi barriques dito dito dito;
80 barriques vin de Marseille, Bargasse & Bandol;
800 caisses vin rouge vieux, en grande et demi bouteilles, Chât. Léoville, Margaux, St Julien Médoc, St Emilion, Nos 1, 2, 3.
500 caisses vin blanc, grande et demi bouteilles, Haut Barsac et Haut Sauterne;
150 caisses Muscat de Frontignan;
50 do Absinthe Suisse; 50 do guignolet; 60 do liqueur superfine et fine; 100 do cerises à l'eau de vie de la nouvelle récolte; 50 paniers anisette, extra superfine, et fine; 100 paniers huile d'olive de James Plagniol; 100 caisses cornichons, anchois, olives et câpres; 50 demi boîtes truffes, 1000 damejeannes de 1, 2, 3 et 5 gallons; 35,000 lbs Extra bouchons fins pour grande et demi bouteilles, par NUMA LACOSTE,

3 nov 103, Royale.

ENTREPOTS DE TAPIS,

No. 26, rue de Chartres, et 27, rue de la Douane, entrée sur les deux rues.

NOUS appelons l'attention du public sur notre superbe assortiment de tapis et d'articles de ménage, que nous offrons aux prix les plus réduits.

Tapis superfins d'Axminster et de Bruxelles, anglais, d'Ingrain.
[illegible] fins.
Coton et laine pour chambre de 30 à 60 p.;
Tapis cirés de 3 à 27 pieds de largeur;
Nattes de canton à dessus, 6|4 à 12|4;
Transparents et jalousies pour fenêtre, tringles d'escalier;
Couvertures de pianos et de tables, extra riches;
Un grand assortiment d'étoffes pour rideaux;
Rideaux de mousseline;
" brodés en dentelle.
Couvertures superfines, couvre-pieds d'indienne;
Courtepointes de Marseilles, draps de toile, linge de table damassé et un assortiment choisi et du dernier goût de marchandises sèches françaises.

DAMERON, THOMPSON & Co,

30 oct No. 26, rue de Chartres, et 27 Douane.

MAGASIN DE TAPIS,

No. 23, rue Chartres.

A. BROUSSEAU & Co. ont maintenant en main un grand assortiment de Tapis choisis, parmi lesquels se trouvent:

Tapis Axminster et Tapestry; une grande variété de Brussels anglais et américains; Tapis ordinaire impérial, triple tissus; Ingrains de toutes qualités; Vénitiens pour antichambres et escaliers; Paillassons, Nattes, dessous de table, &c.

Tapis cirés de toute qualité, de 2 à 24 pieds de largeur; Nattes de différentes largeurs, couleur et qualité.

Le tout sera vendu à bas prix, en conséquence du nouveau tarif.

Aussi—Jeans fantaisie et étoffes pour nègres, aux prix des manufactures, par caisse. 28 oct—3m

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Montredon, de Marseille:
- 150 barriques Bergasse et Retfort.
- 300 paniers huile, Possel, 24 onces.
- 200 caisses salaisons assorties.
- 100 caisses Eau Verte.
- 125 do marasquino Zara.
- 150 do vin Muscat.

16 oct D LANATA, 9 et 10 rue Jefferson

EN magasin d'importations directes et à vendre:
- 150 barriques vin rouge de famille,
- 50 do do Margaux et Lafitte.
- 100 barils vin blanc Sauterne,
- 200 caisses vin rouge,
- 50 do vin blanc,
- 4 pipes Cognac,
- 80 barils whiskey rectifié,
- 50 do madère supérieur,
- 20 do Porto,
- 50 caisses huile de Nice.

Un assortiment de liqueurs, fruits à l'eau de vie &c.

12 oct P. LONGIS, 15, Royale

JOHN M'CARTY, MECANICIEN,

No. 134, Rue du Camp.

VIENT de recevoir un nouvel assortiment de Garnitures françaises de beaux d'aisance. Aussi Pompes aspirantes et à Bière, &c., Baignoires, et douches. Il pose et répare les tuyaux en plomb et entreprend toute espèce d'ouvrage dans ce métal. Il entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en plomb pour navires. Les ordres seront fidèlement exécutés et les prix modérés. 4 fév—1an

DEPOT DE MEDICAMENS,

No. 80, rue de Chartres, entre les rues Bienville et Conti.

LES Médicaments ci-après désignés, dont la réputation est bien établie par l'expérience, se trouvent en vente au dépôt:
Baume de merises, de Wistar;
Emplâtre hébraïque ou du Juif David;
Salsepareille de Sands;
Cholagogue indienne d'Osgood, contre la fièvre intermittente.
Remède magique de Dailly;
Salsepareille de Bristol;
Pilules pour le foie, du Dr. McLane;
Vermifuge de Fahnstock;
Cordial anodin de Fougate, pour la dyssenterie;
Onguent de Gridley, remède certain contre les vieilles plaies, les boutons à la figure et les maladies de peau;
Liniment de Hays, contre les hémorrhoïdes;
Poudres de Seidlitz et de soda;
Vermifuge patenté de McLane;
Pilules de Wistar, contre le mal de dents;
Ainsi qu'un grand nombre de remèdes trop nombreux pour les détailler.
Pour les Dames, un grand assortiment de parfumeries; Savon de toilette de Johnson, nouvel article, 25 sous.
Les articles sont garantis. 2 nov—30

INDUSTRIE COLONIALE,

JOHN A. LEON, Ingénieur Civil,

OFFICE 34, FENCHURCH-STREET, LONDON,

CONSTRUCTEUR de machines et d'ustensiles pour la fabrication et le raffinage des sucres; spécialement les appareils évaporateurs à double effet, perfectionnés, concentrant les liquides à température et dans le vide. [illegible]

EN débarquement et en magasin:
- 300 sacs vieux café Java, [illegible] balles café Moka,
- 300 sacs café d'Afrique,
- 330 boîtes, caisses et demi caisses thé [illegible] impérial, poudre à canon, [illegible]
- 150 barillets blé Sarasin, [illegible]
- 100 caisses amidon de [illegible]
- 200 caisses blanc de baleine, [illegible]
- [illegible]

3 nov—30 [illegible]

CHANGE sur Paris et Londres, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,

22 sept 34 Tchoupitoulas

MAURIAN & LAMBERT, AVOCATS, BUREAU NO. [illegible] RUE ROYALE.

[illegible] J. BERMUDEZ

LEVIS & [illegible], AVOCATS, Bureau No. 180, rue Royale.

6 oct—4m

CHAS. A. BARRIERE,

MAGASIN DE MARCHANDISES

Françaises, Anglaises et Américaines,

No. 20, rue Chartres,

NOUVELLE-ORLEANS,

Importeur direct de marchandises françaises.

25 sept—

Avis aux Créanciers de la Banque d'Orléans.

LES commissaires nommés pour la liquidation de la dite institution, désirant clore cette liquidation, afin de préparer leur tableau final, prient toutes les personnes qui ont des réclamations à faire contre la dite banque, soit comme porteurs de billets ou différemment, de leur remettre avant le 1er décembre prochain, une note de leurs créances à leur bureau, No 30, Passage de la Bourse.

L'urgence de cette demande sera appréciée par tous les créanciers, car le manque de cette formalité leur serait d'un grand préjudice. 23 oct

VENTE A BON MARCHE POUR CLORE.

B. O. VIGNAUD

No. 41,

RUE DE CHARTRES,

IMPORTATEUR de Porcelaine française, Verrerie taillée, moulée et unie, Coutellerie de table, Ferblanterie, Britannia, Plaqué, Bronzes, Lampes, Girandoles, Candelabres, Pendules et Vases, Articles de fantaisie, et en général tout ce qui constitue l'article de maison; voulant positivement clore, engage le public à venir visiter son assortiment, qu'il vendra en gros et en détail à très bas prix pour du comptant.

Les personnes tenant cafés ou restaurants trouveront chez lui un grand assortiment d'articles à leur usage.

19 oct

Fashionable Store.

Encoignure St Charles et Commune, vis-à-vis les Hôtels St Charles et Verandah, N.-O.

LES soussignés ont l'honneur d'informer leurs habitués et le public en général, que mardi matin ils feront l'ouverture d'une partie de leurs NOUVEAUTES D'HIVER, comprenant ce qu'il y a de plus nouveau et de plus riche pour la mise des fashionables. Les ordres pour la ville et la campagne seront exécutés avec soins et promptitude, d'après la nouvelle mode ou au goût des fashionables, garantis sous le rapport de la coupe et de l'élégance tout aussi bien qu'on les fait à Paris.

19 oct—30 J. DUCOURNEAU & Co.

WM. F. TALBOT,

No. 20, rue Moreau, Troisième Municipalité,

VIENT de recevoir et à vendre, un grand nombre de BEAUX NEGRES, consistant en ouvriers, domestiques de maison, travailleurs aux champs, &c. &c. En outre, il en recevra d'autres de la Virginie.

23 oct—4m

Cent Nègres à vendre.

HOPE H. SLATTER, à l'encoignure des rues Moreau et Esplanade.

RECEMMENT arrivés, cent jeunes et jolis nègres de la Virginie et du Maryland. Le soussigné, seul agent de Hope H. Slatter en cette ville, disposera de ces nègres à de bas prix, pour du COMPTANT. Dans le nombre, se trouvent de bonnes servantes de maison, des ouvriers, des cuisinières, blanchisseuses et repasseuses, gardiennes d'enfans, nègres de champ, etc. Les personnes qui désirent acheter des esclaves feront bien de venir examiner ceux ci avant de faire leurs achats ailleurs.

JAS. T. BLAKENEY, Agent.

21 oct—6m Encoig. des rues Moreau et Esplanade.

NEGRES A VENDRE.

RECEMMENT reçu et à vendre par J. M. WILSON, de Baltimore, cent superbes esclaves du Maryland et de la Virginie, parmi lesquels se trouvent des travailleurs aux champs, des ouvriers, domestiques de maison, cuisinières, blanchisseuses et repasseuses, ainsi que des couturières. Tous ces esclaves seront offerts en vente au plus bas prix de la ville, à ma résidence No. 10, rue de l'Esplanade, près de mon ancienne résidence. 19 oct—90

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Montredon, de Marseille:
150 barriques vin de Bergasse, 1re marque,
100 caisses absinthe Sauvageol et Bruneton.

15 oct V DUDOUYT, 13 Toulouse

FARINE—800 barils des meilleures marques de St Louis, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,

3 nov 34 Tchoupitoulas

FARINE—400 demi barils de farine de St Louis, en magasin et à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,

3 nov 34 Tchoupitoulas

GRAISSE—250 barils graisse en feuilles, importation récente, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,

3 nov 34, Tchoupitoulas

CORDE et Toile d'Emballage—300 pièces d'emballage, 438 rouleaux de corde, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,

3 nov 34 Tchoupitoulas.

LAINE—12000 livres laine dernièrement reçue et à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,

3 nov 34, Tchoupitoulas.

HUILE D'OLIVE—75 caisses marque de Plagniol, de Marseille, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,

3 nov 34, Tchoupitoulas.

CIGARES—1,200,000 cigares, de la Havane, des meilleures marques: Regalias, canones, impériales, Panetelas, millares, prensados, &c. en magasin et à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,

3 nov 34, Tchoupitoulas

EAU-DE-VIE DE COGNAC—17 barils, marque de l'Aigle, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,

3 nov 34, Tchoupitoulas

VINS rouge en barriques—100 barriques vin rouge St-Julien, débarquées du navire Mauran, de Bordeaux, à vendre par AUG MOLIER,

3 nov 90 St Louis

OLIVES et câpres—150 caisses à vendre par AUGUSTE MOLIER,

3 nov rue St Louis No 90

SARDINES A L'HUILE nouvelle pêche—3,000 boîtes et demi boîtes sardines à l'huile de la marque bien connue B Guilloux, à vendre par

3 nov AUGUSTE MOLIER, 90 rue St-Louis

VIN de Champagne—600 paniers marque de l'Aigle en bouteilles et demi bouteilles, à vendre par

3 nov AUGUSTE MOLIER, 90, St Louis

LIQUEURS ASSORTIES—300 caisses, à vendre par AUGUSTE MOLIER,

3 nov 90 St Louis

CURACAO—50 caisses, à vendre par AUGUSTE MOLIER,

3 nov 90 St-Louis

MARASCHINO—50 caisses, à vendre par AUGUSTE MOLIER,

3 nov 90 St-Louis

EAU DE FLEUR D'ORANGER—50 caisses, à vendre par AUGUSTE MOLIER,

3 nov 90 St-Louis

BOUCHONS réguliers et pointus—600,000 bouchons par balles de 20,000 et 15000, à vendre par

3nov AUG. MOLIER, 90, St Louis.

GUIGNOLET d'Angers—15 paniers et demi do de 6 et 12 bouteilles, à vendre par AUG. MOLIER,

3 nov 90, St Louis

SAVON de Marseille—20 caisses, à vendre par

3 nov AUG. MOLIER, 90, St Louis.

VIN de Malaga—50 barils, à vendre par

3 nov AUG. MOLIER, 90, St Louis.

RAISINS SECS—270 caisses et 50 demi caisses, en débarquement du brick P. Soulé, à vendre par

3 nov B VALLS, 26 Commune

CIGARES de la Havane—48,000 Regalias, Unnes, Figaro, Dos Hermanos, Lealtad et Victoria, en débarquement du brick P Soulé, et à vendre par

3 nov B VALLS, 26, Commune

GRAINES POUR OISEAUX—35 sacs, à vendre par

3 nov B VALLS, 26 Commune

SEL—1400 sacs gros sel de Liverpool, en débarquement du navire Munteo, à vendre par L H GALE,

29 oct 93, Commune

AMANDES sans coques, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE,

29 oct 26, Vieille Levée.

AMIDON—53 barils amidon de la Havane, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE,

29 oct 26, Vieille Levée

INDIGO—De Guatemala, à vendre par J M CABALLERO,

27 oct 32, Vieille Levée

SEL—1,000 gros sacs de Liverpool, maintenant en débarquement et à vendre par LEVI H GALE,

24 oct 93 rue de la Commune

SEL des îles Turques, à vendre par WYLIE & EGANA,

GENIEVRE DE HOLLANDE—3 pipes, à vendre par

28 oct B VALLS, 26 rue de la Commune

GUABA—4 barils pâte et gelée, à vendre par

28 oct B VALLS, 26 Commune

CONFITURES DE LA HAVANE—8 caisses, à vendre par B VALLS,

28 oct 26 Commune

NOIR ANIMAL—8 barils, à vendre par

28 oct B VALLS, 26 Commune

CHARBON pulvérisé pour distillateurs, en boucauts, à vendre par B VALLS,

28 oct 26 Commune

OFFICE A LOUER.

UN office agréable au second, avec privilège du 3ème, à louer par J W STANTON & Co,

27 oct Enc. Magasins et Lafayette

THE FRAIS—25 colis impérial en demi caisses et boîtes, en débarquement du navire Silas Holmes et à vendre par ROBERTS & HALL,

27 oct 75 Magasins

TABAC—3 caisses de Floride, très supérieur, à vendre par ROBERT & HALL,

27 oct 75 Magasins

MARCHANDISES NOUVELLES,

LORNE & FROIS, No. 21, rue de Chartres, informent les dames et le public qu'ils ont reçu par les derniers arrivages de France et du Nord un grand assortiment de marchandises de saison, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés:

Indiennes françaises genre cachemire et barège ombrée,
Do do, à petits dessins et à carreaux, pour enfans,
Mousselines de laine et cachemirs d'Ecosse, ombrés,
Do do do, imprimés et ombrés,
Etoffes damassées, couleurs assorties pour rideaux,
Mouchoirs batiste, brodés et à ourlet,
Châles cachemire, brochés et imprimés,
Do de soie, unis et façonnés,
Ombrelles moirées, unies et façonnées,
Cotons chamois, unis et bleus rayés, à rideaux,
Bordures pour rideaux, rouge, chamoi et bleu,
Jupons crinoline et corsets français,
Cotonnades flamandes, nouveaux dessins,
Casimirs et satin laine, noirs,
Bas coton, blancs, noirs et écrus, pour dames,
Do. do. do. pour filettes,
Indiennes noires, unies et imprimées,
Velours de soie, noir et en couleurs,
Cotons à draps, grande largeur,
Cotons à chemises, qualités assorties, Do. écrus do
Toiles d'Irlande par pièces et demi-pièces,
Serviettes unies et damassées, et une quantité d'autres articles pour la saison. LORNE & FROIS,

[illegible] 21, rue de Chartres

EN débarquement des navires Alabama et Albania;— [illegible] No 2, 30 barils; dito No 3 (grands), 30 barils; [illegible] de Russell, Plymouth, de New Bedford, de grandeurs assorties, 300 boîtes; [illegible] Boston No 1, 100 balles; haricots blancs en barils; [illegible] Woolsey, 75 boîtes; [illegible], à vendre par

29 oct HARROD, DARLING & Co, 65, Commune

Assurances contre les risques de mer, de rivières et du feu.

LES soussignés, agents du PELICAN MUTUAL INSURANCE COMPANY, de New-York, et des compagnies d'Assurances Phoenix et Aetna, d'Hartford (Connecticut) prennent des assurances contre les risques de mer, de navigation et du feu, [illegible]

Toutes les pertes que pourront éprouver les compagnies [illegible]

☞ Le bureau est au No. 47, rue [illegible]

W. R. FOSDICK, G. C. LAWRASON,

[illegible]

[illegible]

Bureau No. 36, rue du Camp.

27 août—6m A. BROTHER,—agent

EN magasin et à vendre par le soussigné—150 douzaines chapeaux en coton.

3 nov CHS DUFOUR, 11 Conti

G. TALAMON,

44, rue de Chartres,

A REÇU par le Louisa, du Havre: 250 douzaines chaises de toutes grandeurs et de tous prix, qu'il vendra à des prix très modérés. 26 oct

G. TALAMON,

44, rue de Chartres

A REÇU par le navire Probus, du Havre: 200 douzaines chemises de couleur, qu'il vendra à des prix très modérés. 26 oct

G. TALAMON,

44, rue de Chartres

A REÇU par le Taglioni, du Havre: 9 caisses fusils à deux coups et pistolets, qu'il vendra à des prix très modérés. 26 oct

G. TALAMON,

44, rue de Chartres

A REÇU par le Pendleton, de Liverpool: 1 caisse couteaux de poche; qu'il offre à vendre à des prix très modérés. 26 oct

HAVELET & HUET,

IMPORTEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES;

No. 25, rue de Chartres, au premier.

ONT reçu par les navires Rubicon, Probus, Léodes, Kentucky, Taglioni, Diana, du Havre, les marchandises suivantes, qu'ils offrent à vendre à des prix réduits pour cause de liquidation obligée par la mort d'un des associés:

ARTICLES POUR TAILLEURS—Satins de laine noire de toutes qualités, do do couleur fantaisie, nouveauté, cachemires, valencias et nouveautés pour gilets, boutons en soie à l'aiguille et autres, dorés fantaisie—SOIERIES—Ganterie en soie et filet de toutes qualités, pékin, armure, pouls de soie, satin noir, etc., florences de toutes couleurs pour doublures, serges et lévantines noires, qualités supérieures, satins double et triple chaîne pour gilets, gros d'Afrique, sylphide, velours, ottoman pour modes, 100 pièces foulards corahs véritable, fichus soie assortis, nouveautés, pour dames, rubans riches, gros de Naples et satin pour chapeaux, do velours et satin unis, de toutes nuances et qualités, do taffetas uni, noir et couleur, de nouveauté pour bonnets ou ceintures, gants en peau, pour hommes et femmes, (Alexander), mousselines de laine, dessins variés pour femmes et enfans, cachemire d'Ecosse do do do, tartans et dentelles pour robes de chambre et habillemens d'enfans, mérinos noir et de toutes couleurs et nuances, qualité supérieure, sacs, bourses, velours, filet et acier, de tout genre, riches et ordinaires, éventails de toutes qualités et prix, ombrelles nouveautés, de toutes formes, riches et ordinaires, parapluies taffetas 28, 30 et 34, mouchoirs batiste unis et à ourlets, et rivière, do do brodés riches, riches et ordinaires, do avec fonds et bordure couleur, à vignettes, nouveauté, robes de bal à plis, à rivières et brodées, de toutes qualités, cols, pèlerines et guimpes brodés, nouveauté, grand choix, écharpes de mariage, point de Bruxelles et d'Angleterre, violettes blanches et noires do do do, crêpe de gaz iris noir et couleur, assortis pour modes, manteaux d'enfans laine tricotés, nouveaux genres, bas et chaussures d'enfans, do do et guilloché, tous les âges, fleurs en montures, guirlandes et coiffures, plumes, panaches et marabouts, assortis, taffetas gommé, séché à l'air, bretelles tricot, gomme, soie, grand choix de qualité et prix—ARTICLES POUR FABRICANTS DE CHAUSSURES—Cuirs, veaux vernis à la véritable marque de Nys, veaux cirés à la marque de Prin & Co, Nantes, peaux de chamois et castor pour tiges de bottes, maroquins noirs de toutes grandeurs et qualités, chevreaux lisses, noirs et dorés pour souliers de femmes, peaux de mouton, blanches, jaunes, vertes et rouges, prunelles et satin turc, noirs et couleur, en plus toutes les fournitures de cette fabrication—PARFUMERIE—Eau de Cologne de toutes marques, grandeurs et qualités, extraits d'odeurs de toutes formes, huile antique do do, pommade, graisse d'ours, crème de Perse, coldcream, etc. etc., peignes en corne, blonde, buffle, écaille de toutes qualités, brosses à dents et à ongles, en os, buffle et ivoire do do, do à barbe de toutes qualités, do à peignes, à cheveux et à habits, grand choix, 6 balles cotonnades, nouveauté, de toutes qualités. 14 nov

BEURRE de Goshen.—30 fréquins beurre (Orange County), à vendre par J W STANTON & Co,

31 oct Enc. Magasins et Lafayette.

CAFE de Rio—312 sacs café de Rio prime, en débarquement et à vendre par

J. W. STANTON & Co,

31 oct Enc. Magasins et Lafayette

MARBRE—Un lot de Marbres pour monumens, plates et polies, à vendre par

J. W. STANTON & Co,

14 oct Encoignure Magasins et Lafayette

SACS à Grains—10,000 sacs, de grandeurs assorties et de qualité supérieure, à vendre par

J W. STANTON & Co,

14 oct Encoignure Magasins et Lafayette

VIN &c—en débarquement du Mauran de Bordeaux: 48 barriques vin rouge St-Julien et Montferrant, 50 caisses cerises à l'eau de-vie, à vendre par RAYMOND CAHUZAC.

20 oct. 34, rue Vieille Levée.

EN débarquement du navire Montredon, de Marseille: 150 barriques vin de Bergasse; 300 paniers huile de Plagniol, de 12 bouteilles, 1000 paniers idem de 24 demi-bouteilles; 100 caisses absynthe de Sauvajol, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.

19 oct 11 et 13 St. Louis

VINS de Bourgogne—20 caisses des meilleures marques, à vendre à bon compte pour clore une consignation, par LOBSON & SILVESTRE,

19 oct 36, Chartres.

EAU DE VIE d'Alex. Seignette, en douane et ayant droit au drawback: 5 demi pipes, et 5 quarts de pipes à vendre par LOBSON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres

28 sept

BOTTES Françaises—Une caisse de 30 paires Bottes Françaises, à vendre au dessous du prix de revient, pour clore une facture.

19 oct LOBSON & SILVESTRE, 36, Chartres.

DROGUES—100 colis saleratus, alun, souffre, sel d'Epsom, couperose, etc, à vendre par ROBERTS & HALL,

15 oct 75 Magasins

THE NOIR—37 boîtes dernièrement reçus et à vendre par ROBERTS & HALL,

15 oct 75 Magasins

SERRURES Françaises—Numéros assortis, à vendre par LEOPOLD JEANNET,

15 oct 22, St Louis

INDIGO de Guatemala—15 surons, à vendre à bas prix pour clore une facture, par LEOPOLD JEANNET,

15 oct 22 St Louis

TOILE de coton pour voiles, tentes et prélats, à vendre par LEOPOLD JEANNET,

15 oct 22 St Louis

FONDS de la Banque des Citoyens, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par

14 oct PIERRE POUTZ, 23, Douane.

A VENDRE—en débarquement du navire Narragansett, venant de Liverpool, 700 sacs sel. S'adresser à PIERRE POUTZ, 23, Douane.

EN débarquement du navire Probus, et à vendre par le soussigné;

100 caisses Absinthe Suisse, marque Yersin & Lecoultre; 100 caisses Vermicelli et Macaroni.

14 oct D. LANATA, 9 et 10, Jefferson.

EN magasin et à vendre par le soussigné.—100 caisses Cerises à l'eau de vie, (nouvelle récolte); 20 caisses Prunes à dito; 12 do Fleur d'oranger; 20 caisses 50 à la caisse Sardines, demi boîtes (Rodel), nouvelle pêche; 10 do 50 boîtes à la caisse do do.

3 oct S. V. BARRETT, 21 Gravier

TRAITES à vue sur Boston, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.

TRAITES sur Paris, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co,

14 sep 99 St Louis

TRAITES sur la Havane, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co,

14 sep 99 St Louis

CAFE—100 sacs havane, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co,

4 sep 99 St Louis

CIGARES—30 milliers dit article supérieur, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co,

14 sep 99 St Louis

CIGARES—En débarquement du brick P. Soulé, de la Havane, 200,000 cigares des marques suivantes—Puntualidad, Tarantula, Sevillana, Wondville, General Taylor, Captain Walker, Major Ringgold, Major Brown, India Cubana, et Inteligencia, à vendre par

2 nov J M CABALLERO, 32, Vieille Levée.

CIGARES HAVANE—Trois millions de qualités assorties, des meilleures marques, à vendre en magasin par

2 nov J M CABALLERO, 32, Vieille Levée

TABAC EN FEUILLE—12 balles Vuelta de Abajo, en magasin et à vendre par

2 nov J M CABALLERO, 32 Vieille Levée

SUCRE HAVANE—44 caisses sucre brun, en débarquement du brick P. Soulé, à vendre par

2 nov J M CABALLERO, 32, Vieille Levée

SUCRE—228 caisses en débarquement du brick P Soulé venant de la Havane, à vendre par

TROISGROS & LAMPRE,

2 nov 26, Vieille Levée

CAFE—390 sacs café de la nouvelle récolte, reçus par le brick P. Soulé, à vendre par

TROISGROS & LAMPRE,

2 nov 26, Vieille Levée

CIGARES—189,250 Regalias assortis de marques, en débarquement du brick P, Soulé, à vendre par

TROISGROS & LAMPRE,

2 nov 26, Vieille Levée

CONFITURES—50 caisses confitures assorties, en débarquement du brick P. Soulé, venant de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,

2 nov 26, Vieille Levée

CACAO de Guayaquil—30 sacs à vendre par

B. VALLS, 26, Commune

COGNAC Pellevoisin—10 demi pipes cognac, de preuve 30 quarts do do. à vendre par

4août—15 TH BAILLY BLANCHARD, 99, Douane.

10 barils vieux cognac Pellevoisin de 1815, 1re preuve: 10 barils do 1825, 1re preuve, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,

4 août 99, Douane.

3 Boucauts de Casse, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,

4 août 99, Douane

1 Caisse moutarde française, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,

4 août 99, Douane

200 Barils Noir Animal en poudre, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,

4août 99, Douane

100 Boîtes Patés Truffés, assortis, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,

4août 99. Douane

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. UN.

Séance du lundi, 2 novembre 1846.

RESOLU que des propositions cachetées seront reçues par ce Conseil jusqu'au 16 du courant, pour le pavage en pierres rondes, dites "Sea shore stones," des rues suivantes, savoir:

1o. Pour le pavage de la rue du Quartier, à partir de la rue des Remparts, jusqu'à la rue St. Claude, y compris les intersections aux encoignures de la rue St.-Claude.

2o. De la rue des Ursulines, depuis les Remparts jusqu'à la rue St.-Claude, y compris les intersections aux encoignures de la rue St.-Claude.

3o. De la rue St.-Philippe, depuis les Remparts jusqu'à la rue St.-Claude, y compris les intersections aux encoignures de la rue St.-Claude.

4o. De la rue Conti, depuis les Remparts jusqu'à la rue Claiborne, y compris les intersections aux encoignures de chaque rue jusqu'à la rue Claiborne; le dit travail devant être fait aux termes et conditions suivants, savoir: la portion à payer par les propriétaires devant les propriétés desquelle le pavage doit être fait, sera payable à douze mois de date, et la balance sera payée par la municipalité, en billets à un, deux et trois ans de date, et portant cinq pour cent d'intérêt, à partir du jour où le pavage de chacune des rues ci-dessus mentionnées sera reçu par le voyer et le comité des améliorations.

Résolu de plus que le dit travail devra être achevé dans l'espace de six mois, à partir du jour où le contrat aura été passé. Le contracteur fournira un cautionnement de la somme de cinq mille piastres, pour la fidèle exécution de son contrat.

Résolu de plus que dans le cas où le pavage ci-dessus mentionné ne serait pas complété dans l'espace de six mois, le dit contrat sera considéré nul; le Conseil se réservant le droit, après l'expiration du délai fixé dans la résolution précédente, de recevoir de nouvelles propositions cachetées pour l'achèvement du dit pavage, aux mêmes termes et conditions et aux risques et périls du contracteur primitif.

Résolu de plus que toutes résolutions contraires aux dispositions des présentes, sont et demeurent abrogées.

(Signé) EMILE WILTZ, pré. pro tem.

Approuvé le 3 novembre 1846.

(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

Pour copie conforme.

7 nov A. MAZUREAU, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. UN.

Séance du lundi 9 novembre 1846.

[illegible]

(Signé) [illegible] GENOIS,—Recorder.

Approuvé le 11 novembre 1846.

(Signé) A. D. CROSSMAN,—Maire.

Pour copie conforme,

A. MAZUREAU,—Secrétaire.

[illegible]

Les habitans qui voudront bien acheter chez eux auront leur piano emballé avec soin et transporté à bord des bateaux. On trouvera, comme par le passé, des pianos à louer, et on échange et répare les pianos.

PERIER & BOURDETTE,

Rue Royale, No. 110,

entre St-Philippe et Ursulines.

☞ Il y aura constamment dans les magasins de MM. P. & B. un dépôt des pianos de la fabrique Pleyel.

5 nov—6m

Madame MANNARRONT,

de retour en cette ville, se propose de continuer à donner des leçons de PIANO, de GUITARE et de CHANT. Les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance sont priées de s'adresser chez elle, à l'encoignure des rues de Canal et Dauphine, ou chez M. Zambelli, marchand de musique, rue Royale, No. 107.

2 nov—1m

ACADEMIE DE DANSE.

MR. Lavenant, élève du Conservatoire de Paris, a l'honneur d'annoncer à ses amis, à sa nombreuse clientèle et au public en général, qu'il a ouvert ses classes régulières à son salon, rue de Chartres 116, entre St. Louis et Conti.

La supériorité de sa méthode et les connaissances acquises dans cet art lui font espérer que les familles qui l'ont honoré de leur confiance jusqu'à ce jour, n'auront qu'à se féliciter de l'exactitude qu'il a toujours mise et qu'il mettra dans le cours de ses leçons, et la manière de former un élève en très peu de temps.

Les leçons de POLKA, MAZURKA et VALSES, auront lieu à son salon, trois fois par semaine, savoir: les mardi, jeudi et samedi, depuis huit heures du soir jusqu'à onze; et les leçons de danses ordinaires, les mêmes jours que ci-dessus mentionnés, depuis 7 heures du soir jusqu'à 10. Il se charge de démontrer la valse en dix leçons.

Les lundi, mercredi et vendredi sont entièrement consacrés aux leçons privées et aux familles qui désireront faire prendre les leçons à leur domicile; les prix seront très modérés afin de donner un libre essor à cet art qui donne la grâce et le maintien à la jeunesse.

Etant en correspondance avec les principaux professeurs de Paris, le sieur LAVENANT reçoit d'eux toutes les nouveautés des Danses modernes admises dans les salons par la société fashionable, et il se fait un devoir de les adopter dans ses classes, en leçons privées. Le salon étant fraîchement décoré, est à la disposition des personnes qui désireraient le louer soit pour bals, concerts, &c.

A. LAVENANT,

26sept—3m Rue de Chartres, No 116.

B. BROWN & Co.

No 17, rue du Camp, et 20, rue Commune

En Gros.

FAYENCE & PORCELAINE,

ARTICLES D'AMEUBLEMENT DE MAISON.—En détail.

ARGENTERIE, PLAQUES, FERBLANTERIE et OBJETS EN BOIS, &c. Enfin toute espèce d'articles pour orner un ameublement, à l'exception de meubles et d'étoffes.

1 oct ☞

BOTTES, SOULIERS, BRODEQUINS ET CHAPEAUX.

Actuellement en débarquement des navires Franklin et United States—125 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, bottes à guêtres, idem en veau, coutures et chevillées, idem en chevreau, idem fortes, idem Napoléon et autres, brodequins en chevreau, idem épais, et Russett; brodequins et pantoufles en chevreau, pour dames et enfants.

CHAPEAUX—Palo Alto, Soie, Cass, Feutre, Pack Plain; chapeaux ordinaires pour hommes et enfans.

Le tout à vendre à bas prix, par

6 nov FROST & Co, 10 rue des Magasins

BOTTES, souliers et brodequins.—Actuellement en débarquement et en magasin, 300 caisses chaussures fraîches, convenables pour le détail de la ville et de la campagne, venant directement des manufactures, à vendre à bas prix, par FROST & Co.

30 oct 10, Magasins.

BOTTES, Souliers et Brodequins—Maintenant en débarquement des navires Niagara, R.D. Shepperd, Osceola, Columbiana et autres—450 caisses marchandises comme ci-dessus, à vendre par

15 oct FROST & Co. 10, Magasins

CHAPEAUX—Actuellement en débarquement de la barque Nancy W Stevens, et d'autres arrivages, 75 caisses chapeaux Palo Alto, soie, feutre, cass, chapeaux de chasse pour hommes et pour jeunes gens, chapeaux de laine cirés, casquettes en vente mais, &c. à vendre par FROST & Co,

30 oct 10, Magasins.

CHAPEAUX PINAUD A LA MODE.

Les soussignés viennent de recevoir par le navire Leodes, du Havre, une caisse de ces chapeaux, du veau genre. L. A. & W. BARBARIN,

19 oct No. 36, rue de Chartres

CHAPEAUX—En débarquement du navire Partelle, de la barque Yarmouth et autres—300 caisses chapeaux d'automne, Palo Alto en soie, laine et autres, à vendre par FROST & Co,

15 oct 10 Magasins.

CASQUETTES en drap noir—500 pour jeunes gens, à vendre par D. B. MACARTY,

3 nov 239 Bourbon

CASQUETTES—16 caisses casquettes fines, en peau de loutre, pour hommes; 23 do en rat musqué; 20 do en veau marin; 20 do en drap; 10 do même, pour enfants; 10 do pluches pour hommes et enfants; 20 do cirées, pour hommes et enfans, venant d'être reçues et à vendre par JOHN BELLOW Jeu.

10 oct 9, rue du Canal

EN débarquement de l'Arthémise venant de Bordeaux —34 tierçons vin Haut Barsac 1843, 27 dito Haut Sauterne 1842, 27 dito articles supérieurs; 20 barriques vin rouge St Julien Médoc, 1840; 10 tonneaux vieille eau de vie cognac, 1805 qualité supérieure; 10 quarts dito do —De plus en magasin—30 barriques vin rouge pour la table, 8 barriques vin Château Haut Brion supérieur, 12 do do de 1841, 10 do Château Margaux, 1837, 4 do Château Latour, 1837, 10 do Léoville, 1840; 33 caisses vin fin 1834, de différents crus, 75 caisses premier crû vin 1834, 12 do do 1841, 10 do Château Laffitte, vin fin 1834, 8 quarts de eau de vie Magiory 1825, ayant droit au drawback; 4 demi do do 1805 ayant droit au drawback, à vendre par

28 sep J. & J. TARDOS, 13, Conti

COUVERTES! COUVERTES!

RECEMMENT reçu, un grand assortiment de couvertes des meilleures qualités, françaises, anglaises et américaines de toutes grandeurs.

Aussi, couvertes pour habitation, à vendre à bas prix, par C M SIMPSON,

1er oct 33 Chartres, enc. Douane

AVIS AUX CORDONNIERS.

LE soussigné offre à vendre à bas prix, les articles suivans:

Peaux vernis de Nys & Co;
Veaux cirés;
Maroquins noirs et en couleur;
Prunelle noire et en couleur;
Doublure en fil et en coton;
Fil à cordonnier gris et jaune, &c.

D. MACARTY,

21 sept 239, rue Bourbon

EN débarquement du navire Arthémise, de Bordeaux: 10 barriques vin rouge, Pontac 1844, 8 do do do Emilion 1841.

En magasin—Vin rouge ordinaire en barriques, rouge vieux en caisses, vin blanc en rouge en demi-bouteilles, huile de la marque Possel 80, bouchons ongs et ronds de toutes qualités, à vendre par

28 sept B. TALAMON, 80 rue St Louis

FOIN—300 balles foin du Nord, en débarquement de la barque Jane E. Williams, de New York, à vendre par JAS. E. WOODRUFF,

5 nov 60, Camp

PORC—130 barils mess et prime, à Prospection, à vendre par JAS. E. WOODRUFF,

5 nov 60, Camp

GRAISSE—145 barillets graisse ferme, en débarquement du vapeur Tobacco Plant, à vendre par

5 nov JAS. E. WOODRUFF, 60 Camp

GRAISSE en tranches—60 barils graisse ferme en tranches, à vendre par JAS. E. WOODRUFF,

5 nov 60, Camp

A VENDRE, d'importation directe—50,000 cigares de la Havane, Regalias et autres marques de 1re. qualité. P. & J. LACOSTE,

5 nov 165 rue Royale

ON a besoin immédiatement de cinq à six NEGRES robustes, pour travailler dans un magasin d'entrepôt. S'adresser à EMERSON, TOURNE & Co,

4 nov 189, rue Tchoupitoulas

A VENDRE PAR D. LANATA—1,000 damejeannes françaises, de cinq gallons et demi, 14 tonneaux bois de Campêche, en magasin.

4 nov 9 et 10 rue Jefferson

CORSETS patentés sans couture—600 à vendre par D. B. MACARTY,

3 nov 239, Bourbon

COUVERTURES—30 paires belles couvertures de 10 points en laine de Mérinos, à vendre par

3 nov D. B. MACARTY, 239 Bourbon

1000 Douzaines Mouchoirs Madras, nouveaux dessins, à vendre par D B MACARTY,

3 nov 239, Bourbon

CHAMPAGNE—125 paniers de la marque comte Marsau, cordon vert, en débarquement du navire Diana, du Havre, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,

3 nov 34, Vieille Levée.

CIGARES—35,000 regalias, condancia et autres marques en débarquement du brick P Soulé, à vendre par

3 nov RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée.

EAU DE VIE—10 demi et quarts de pipes eau de vie de cognac de la marque Rasteau et Charruyer, dans le magasin de la douane, à vendre par

3 nov RAYMOND CAHUZAC, 34 Vieille Levée.

VIN ROUGE ORDINAIRE de différents crûs, en barriques et en caisses; bon vin rouge pour famille; vin blanc vieux, en barils; vin rouge et blanc en demi-bouteilles; vin blanc de Jurançon, en bouteilles; bouchons de différentes qualités; eau de fleurs d'oranger; savon français; étiquettes pour vins rouges de Bordeaux, à vendre par B TALAMON,

30 oct 80, rue St Louis

GROS MAQUEREAUX No 3—En barils, à vendre par P BERCIER & Co,

28 oct 54, Vieille Levée

ASSURANCES DE NASHVILLE.

COMPAGNIE d'Assurances de Nashville contre l'incendie et sur la vie:

CAPITAL.... $300,000. Payé en entier.

Assurance Maritime, de rivières et contre l'incendie, classée d'après un tarif régulier.

La Compagnie de Nashville fait à ses cliens un escompte de 10 pour cent sur le montant de primes dont ils sont débités en compte courant.

James Walker, secrétaire; James A. Porter, président. W. B. PARTEE, Agent.

No. 33, rue du Camp

Référence: MM. Dick & Hill, 35, rue du Canal.

15 juil—1 an

MADERE—Sept pipes Madère, reçues par le brick sur de Deux Frères, arrivé de Madère par la voie de Mobile, à vendre par D. LANATA,

7 nov 9 et 10, Jefferson.

AVIS.

DOMINIQUE DE CASTELNAU, a l'honneur de prévenir ses amis et le public que, depuis le 1er, octobre, il est propriétaire de la pharmacie de Mr Antoine Delpeuch dont il avait été l'associé pendant huit ans. Son établissement est situé à l'encoignure des rues Royale et St. Louis, il il espère mériter par ses efforts la continuation du patronage si libéral dont jouissait son prédécesseur. 9 oct—60

MARCHANDISES D'HIVER.

Aux Marchands de la Ville et de la Campagne.

LOIRON & SYLVESTER viennent de recevoir par les derniers arrivages, un assortiment complet des articles suivants: chemises coton, devants en toile à petits plis à $7 25, $8, $13 50, $15, et au-dessus la douzaine; chemises de couleur françaises, jolis dessins; chemises en coton épais et à côtes, laine, [illegible] et soie; caleçons en coton, molleton et laine; chaussettes coton écru et bleu, épaisses et extra fines; chaussettes laine, mérinos, agneau, d'agneau Vigogne, etc.; [illegible] laine doublés, [illegible] montées à $7, $9, et $12 la douzaine; cravates [illegible] royales, satin, [illegible] caisse, françaises [illegible] néral Taylor; [illegible]

AUX TAILLEURS, [illegible]

[illegible]

[illegible]

Par ordre de la Cour—14 novembre 1846.

J. LAIZER,

16 nov—3en10j Greffier

[illegible] Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No. 194—Succession de J. C. Boyd.—Attendu que [illegible] Walker a présenté une requête à la Troisième Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante du J. C. Boyd, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour, bureau du greffier, Nlle. Orléans le 10 novembre 1846. LOUIS E. COURTIN,

dep. greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 283—Edward Farrelly, maintenant en prison, contre ses créanciers—Les créanciers d'Edward Farrelly, maintenant en prison, sont par le présent notifiés de comparaître en cour, le vingt-quatre novembre courant, à 10 heures A. M. et d'y déduire les raisons, s'il en est, pour lesquelles ledit Edward Farrelly ne jouirait pas des bénéfices que la loi accorde aux débiteurs insolvables et détenus en prison.

Par ordre de la Cour

Bureau du greffier, 2 novembre 1846.

[L. S.] P M. BERTIN,

3 nov—3en10j Député Greffier

Succession de Joel F. Randolph.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de feu Joel F. Randolph, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. P. M. BERTIN,

12 nov député greffier

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Attendu que John H. Owens a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'être nommé exécuteur testamentaire datif de la succession de feu J. H. Gillingham, décédé intestat;—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour, THOS. C. POOLE,

12 nov—3 en 10j Greffier.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle.-Orléans—Attendu que Alex. J. Steele a présenté une pétition dans cette Cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu James Doherty, décédé intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours qui suivront la présente publication, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

12 nov—3en10j THS. C. POOLE, greffier.

Succession de Clara Hus Desforges, épouse de C. A. Dusuau.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite, succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Victor Audry, administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. M. BERTIN,

12 nov—3en10j Dép. Greffier.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Succession de Edward Nugent, h. c. l.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire datif de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. M. BERTIN,

12 nov—3en10j Dép. Greffier.

PERDU OU EGARE—Un billet de la somme de six cents piastres, portant intérêt à raison de huit pour cent par an, jusqu'à parfait paiement. Le susdit billet est signé par Frédéric Young, à l'ordre de feu Jean Baptiste Fleury, daté du 9 mai 1843, payable à deux ans, porte hypothèque et est signé ne varietur, par Jules Mossy, not. public, pour et dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Le public est prévenu de ne point négocier le susdit billet, attendu que le paiement en a été arrêté et que le tireur Frédéric Young a été dûment notifié de la perte dudit billet.

A. DUVERON,
A. MASSE,

4 nov—3en10j Curateurs, 67, Condé.

AU MAGASIN PARISIEN,

RUE ST-CHARLES, Nos 1 et 3, PRES L'ENCOIGNURE CANAL.

N. LAFARGUE, ancien chapeur de MM. Cordeville & Lacroix, a l'honneur d'annoncer à ses clients et au public en général, que mercredi, 11 novembre, il fera l'ouverture de ses marchandises et de ses nouveautés qu'il a lui-même choisies par lui-même pendant son séjour à Paris, se composant comme suit:

Drap extra de toutes nuances et des mieux portées;
Casimir, extra élastique, dito dito;
Cachemire, fil laine, anglais et français;
Drap Pilote pour paletots.

ARTICLES DIVERS

Etoffe nouvelle pour gilets de bals et soirées, idem brodés à Palmes et rivière, Echarpes et Cravates satin nouveau genre, idem Joinville, Mémoires et D'Orsay, Bretelles gomme élastique, Gants Jouvin, Chapeaux véritables Pinaud, Chemises toile extra fine, nouvelle coupe, Caleçons idem, Chemises de flanelle, idem en tricot et flanelle.

Tous les ordres qui lui seront confiés seront exécutés avec soin et surveillance, et seront prêts à être livrés.

Il saisit cette occasion pour faire remarquer aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, que 7 années passées en qualité de coupeur chez MM. Cordeville & Lacroix, peuvent être une garantie de ses capacités, et également assurer qu'on pourra être satisfait à la belle qualité de ses étoffes, que pour le prix de la confection, ne voulant employer que des ouvriers de premier ordre, et ne jamais briller par une coupe exagérée.

Il se chargera aussi de la confection des costumes travestis pour bals travestis.

Il a pris des arrangements pour recevoir les modes au fur et à mesure qu'elles paraîtront, ainsi que les hautes nouveautés. Il attend par le navire Emperor, du Havre, la balance de ses marchandises. 10 nov

AU MAGASIN FASHIONABLE,

No. 13, RUE DE CHARTRES.

CORDEVIELLE & LACROIX,

ONT l'honneur d'annoncer à leurs habitués et au public en général qu'ils ont reçu par les navires Kentucky et Taglioni, leurs premiers approvisionnemens d'hiver. Leur sieur Cordevielle, de retour d'Europe, a pu choisir lui-même sous ses yeux des plus grandes nouveautés, provenant des premières maisons de Paris. Leurs confections, auxquelles il a donné toute son attention, sortent des maisons les plus en vogue et sont faites dans le genre le plus fashionable. Ils invitent les amateurs à venir visiter leurs marchandises qui présentent un assortiment complet de ce que l'on peut désirer de plus élégant et de plus distingué, et qu'ils sont résolus de vendre à des prix très modérés.

Par des arrangements particuliers, ils se sont assuré la spécialité de leurs principaux articles.

Pour Habits et Redingotes.

Drap noir Sedan, électra super; Drap vert russe, invisible; de cour; laurier, admiral; doré, dragon; riche, Lord Grey; alsa, bleu vif; anjou, solférino; tabac d'Espagne, admiral; Fumée d'Isly, Marocains; faisan doré, de roi; barbeau.

Pour Paletots.

Drap castor et pilote, noir; dito dito bronze; dito dito vert; drap castor et pilote, noir anglais et fumée de Londres.

Pour Pantalons.

Satin casimir noir superfin; dito dito fantaisie, nuances de mode; dito dito à raies, ombré, à carreaux.

Pour Gilets.

Velours noirs et de toutes nuances, dito façonné, des plus riches; satin noir uni, dito dito; dito dito façonné; Gourgouran noir, dito fantaisie, drap de soie noir; dito de mode, grande fantaisie; dito dito lamé or et argent, pour bal; cachemire français; cachemire de l'Inde; dito d'Ecosse; écharpes satin noir, unies; dito dito façonnées; dito dito, couleur de mode; cravates satin noir, unies; dito dito façonnées; dito dito fantaisie, grande nouveauté; dito dito grenadine; dito batiste blanche brodée, pour soirée, genre tout-à-fait nouveau; cols à ressort, grand perfectionnement; intérieurs de col, nouveau genre et très commode; gants Jouvin, blancs, noirs, couleur nouvelles; parapluies soie cuite, première qualité; foulards Corah, dito dito; habits drap noir et fantaisie; redingotes dito dito; paletots drap castor et pilote; dito dito façonné, doublés en satin grec; tweeds en drap imperméables, de toutes nuances et nouveau genre; pantalons satin casimir noir léger, pantalons cachemire uni; fort; dito dito, couleur de mode; gilets de bal, lamés or et argent; dito en velours; cachemire, col et droit, à châle et à la d'Orsay; dito en soie de toutes les façons et dessins les plus variés; bretelles soie et gomme élastique, première qualité; chaussons de soie, nouveau genre, noirs, à raies et à différents dessins; chaussons coton anglais superfin; chapeaux soie de Pinaud dans le dernier genre; gants de soie et fil d'Ecosse; gilets de tricot en coton; dito dito en laine; dito dito et flanelle; caleçons tricot de coton; dito en flanelle de santé; gilets tricot de soie; caleçons dito dito.

Les personnes qui ont bien voulu leur donner des ordres sont prévenues que les dits ordres ont été exécutés, et sont priées de venir prendre livraison. Le tout est à leur disposition. 5 nov

LES soussignés informent leurs amis et le public en général que L. A. BARBARIN, arrivé dernièrement par le navire Taglioni venant du Havre, a porté les articles ci-après, choisis par lui à Paris, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés:

Devants de gilets soie, casimir, cachemire, et velours, noirs et de couleurs assorties, pour soirées,
Devants de gilets lamés or et argent, pour soirées,
100 douzaines gants castor, couleurs assorties (de Privat et de Jouvin.)
20 douzaines gants castor, couleurs assorties, (dito do.)
Bretelles élastiques en soie et en fil; do do pour enfans,
un assortiment complet de cravates; chapeaux soie, noirs de Pinaud; sabres d'infanterie.
Epaulettes or et argent, pour généraux, capitaines et lieutenans,
Epaulettes or et laine pour sergens et caporaux,
Panaches d'épaulettes pour tous grades, d'après l'ordonnance de l'armée des E. Unis,
Collets brodés pour l'armée et la marine,
Cols militaires en velours et en soie; do à l'anglaise; bourses montées en acier; suspensoirs élastiques; draps de billard,
Draps noirs et de couleurs assorties, superfins,
Casimirs unis et en couleur, dernier genre,
Et d'autres articles trop longs à énumérer.

31 oct L. A. & W. BARBARIN,

36 rue de Chartres

DETENU à la geôle de la Paroisse St-Charles, le nègre nommé PHILIP, se disant appartenir à M. McCollon, de la Nouvelle Orléans. Il est âgé d'environ 35 ans, ayant environ cinq pieds cinq ou six pouces, et parle anglais seulement.

N. ST MARTIN,

5 nov—5 lps Shérif.

CONDUIT à la prison de police de la 2me municipalité; CELIA, négresse d'environ 35 ans, taille de 5 pieds 1 pouce 1/2, se disant appartenir à M. De Blanc.

JAMES, nègre d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 7 pouces, se disant appartenir à M. Richard Wilson, Mason County, Kentucky.

Les propriétaires sont priés de venir réclamer leurs nègres et prouver leurs propriétés et payer les frais.

N. H. HACKETT, Gardien

16 juil—[illegible] lps

CONDUITS à la prison de police de la seconde municipalité, les esclaves suivans:

[illegible], nègre, âgé d'environ 22 ans, taille de 5 pieds 8 pouces, il se dit appartenir à M. James [illegible] du comté d'York, Caroline du Nord.

[illegible], âgé d'environ 47 ans, taille de 5 pieds 9 pouces, il se dit appartenir à M. Prospier, de la Terre aux Bœufs.

HENRY, mulâtre d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 1 pouce 1/2, balafre de la jambe gauche; il se dit appartenir à M. Alvin P. Davis, près Batesm, Alabama.

[illegible] lps N H HACKETT, gardien.

CONFORMEMENT aux clauses d'un acte intitulé "Acte relatif aux esclaves détenus dans les geôles de police des municipalités de la Nouvelle Orléans," approuvé le 16 mars 1842, Avis est par le présent donné que la personne ci-dessous dénommée [illegible] :

JOHN, mulâtre âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 5 pouces; [illegible]

La propriétaire est par le présent notifié et requis de venir prouver ses [illegible]

[illegible] H. HACKETT, Gardien

[illegible]

[illegible] J W STANTON & Co, Enc. Magasins et Lafayette

7 nov

[illegible] J W STANTON & Co, Enc. Magasins et Lafayette

7 nov

CHARBON—300 tonneaux charbon [illegible] en débarquement du brick UNCAS, en face du Marché d'Armes, à vendre en lots non moins de dix balles.

7 nov

[illegible]

[illegible] Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible] l'affaire ci-dessus, je procèderai mardi le 22 décembre 1846, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, [illegible] propriétés foncières ci-après décrites [illegible] affaire, savoir:

1o. Le lot No 113 à l'Eglise du Christ, rue du Canal, Nlle. Orléans.

2o. La moitié indivise d'un lot de terre acquis par Edward York et J. W. Brandfors, de Pierre De Reyes & Walter De Reyes, par acte au rapport de J. B. Marks, notaire public, en date du 26 juillet 1837, situé au faubourg [illegible] en cette paroisse, dans l'îlet borné par la rue St. Charles, Carondelet, de l'Union et Gravier, désigné sous le numéro [illegible], d'après le plan dressé par Hugh Grant, le 14 janvier 1837 et déposé en l'étude dudit J. B. Marks, notaire public, le 1er février 1837. Ledit lot mesure vingt-cinq pieds sept pouces de face à la rue Gravier, sur cent quarante-six pieds huit pouces de profondeur d'un côté et cent quarante-neuf pieds sept pouces de profondeur du côté du numéro [illegible], et trente-six pieds huit pouces de face à la rue de l'Union, mesure américaine.

3o. Trois lots de terre acquis par ledit E. Yorke, à la vente du shérif, par acte passé par F. Buisson, shérif, en date du 8 mai 1835, dans la saisie contre la Compagnie de bâtisse de la Nouvelle Orléans (N. O. Building Co.), et désignés sous les numéros vingt-cinq, vingt-six et vingt-sept, ayant, chacun, vingt pieds dix pouces de face à la rue Louisa, entre les rues Perle et Tchoupitoulas, sur quatre-vingt quatre pieds de profondeur. Le lot No. vingt sept forme l'angle des rues Louisa et Perle et sera offert en vente le premier et l'acquéreur aura le privilège d'avoir les deux autres lots au même prix, et dans le cas contraire le numéro vingt six sera vendu avec privilège d'avoir le numéro vingt-cinq au même prix.

4o. Un lot de terre acquis par E. Yorke de John P. McMahon, par acte au rapport de J. B. Marks, notaire, en date du 24 juillet 1837, situé au faubourg de l'Annonciation, désigné sous le numéro [illegible], de l'îlet numéro vingt, [illegible] d'après le plan dressé par l'arpenteur général de l'Etat, le 5 avril 1836, annexé à un acte en l'étude de W. Y. Lewis, notaire public, en date du 9 mai de la même année; ledit lot forme l'angle des rues des Pacaniers et Richardson et mesure, au pied anglais, trente-deux pieds de face à la rue des Pacaniers, sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq huitièmes de profondeur et face à la rue Richard.

Un plan des propriétés ci-dessus décrites, sera exhibé à la Bourse St. Louis dix jours avant la vente.

5o. Un lot de terre acquis par Edward Yorke, de la succession de Jas. C. Wilson, par acte au rapport de D. L. McCoy, notaire public, en date du 16 décembre 1840, situé dans la partie inférieure du faubourg Ste Marie et désigné sous le numéro [illegible] de l'îlet numéro seize, d'après un plan dressé par L. J. Pilié et Springbell le 21 juillet 1830 et annexé à un acte de vente au rapport de D. L. McCoy, en date du 5 octobre 1830; ledit lot forme l'angle des rues Jackson et Robertson et mesure trente pieds de face à la rue Jackson, sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue Robertson, mesure française.

Conditions, comptant. JOHN L. LEWIS.

16 nov—3en10j Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de feu Antonio Argote de Villalobos, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—En vertu d'un ordre de vente daté du 7 novembre 1846, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, vendredi 18 décembre 1846, à midi, pour le compte de la dite succession:

1o. HARRIET, négresse, âgée d'environ quarante ans.

2o. MARY, négrite, âgée d'environ onze ans, enfant de Harriet.

3o. JACQUES, nègre âgé d'environ quinze ans.

N. B.—Les actes de vente seront passés par Adolphe Mazureau, notaire public, aux frais des acquéreurs.

4o. SOIXANTE ACTIONS du fond capital de la banque de Cité de la Nouvelle-Orléans, de $100 chaque, payées en plein.

5o. QUARANTE ACTIONS du fond capital de la Compagnie du Chemin-de-fer Pontchartrain, de $100 chaque, payées en plein.

Conditions:—Comptant. JOHN L. LEWIS,

16nov—3en10j shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de feu Antonio Argote de Villalobos, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—En vertu d'un ordre de vente, daté du sept novembre 1846, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, au domicile dernièrement occupé par le défunt, rue Royale, entre celles St-Philippe et des Ursulines, le samedi, vingt-huit novembre 1846, à dix heures A. M., pour compte de la dite succession,

Un lot de meubles, de linge de corps, d'argenterie, etc. Conditions, comptant. JOHN L. LEWIS,

16 nov—3en10j shérif de la paroisse d'Orléans

C. B. Leonard vs Alice Grace—No. 390.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Daniel Byrne, premièrejustice de paix de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'exposerai en vente publique, le vendredi 20ème jour de novembre 1846, à midi, à mon magasin d'entrepôt, No. 234, rue des Magasins, près la rue St. Joseph, un lot de MEUBLES de ménage. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant. JOHN J. REPPE,

18nov—3en10j Constable.

Jean Pralon vs. G.C. Devaney et J. L. Fabre, [illegible] No. 227.

EN vertu d'un writ d'exécution à moi adressé par l'honorable M. Cruzat, quatrième justice de paix de la paroisse d'Orléans, il sera offert en vente publique, à la Rotonde de la Bourse de Cité rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, le lundi vingt-unième jour de décembre 1846, à midi.

SIX LOTS DE TERRE situés dans la paroisse d'Orléans, entre cette ville et le Bayou St. Jean, près de l'intersection des chemins du Bayou et de Gentilly, et faisant partie du domaine de l'avenue désignés sous les Nos. 34, sur un plan dressé par L. Bringier et déposé en l'étude d'Octave de Armas. Lesdits lots sont désignés sous les Nos. 29, 30, 31, 32, 33 et 34, sur une autre plan dressé par ledit L. Bringier, le 29 juin 1839, et déposé en l'étude d'Amédée Ducatel. Chacun mesure [illegible] 34 pieds 8 pouces de face [illegible] et une profondeur de 120 pieds 5 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles, le tout mesure anglaise.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant. GUSTAVE MEYNIER

Constable de la quatrième justice de paix

18 nov—16, 1er, 17. de la paroisse d'Orléans

Municipalité No. Un, vs Gallien Preval—No. 244

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable M. Cruzat, Quatrième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans, il sera exposé en vente publique à la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, le samedi, dix neuvième jour de décembre 1846, à midi.

SIX LOTS DE TERRE, situés dans l'îlet compris entre le chemin du Bayou, la prolongation de l'Esplanade et les rues Roman et Derbigny, désignés par les Nos un, deux trois, quatre, cinq et six. Les dits lots étant contigus l'un à l'autre et formant ensemble une pièce ou portion de terre ayant quatre vingt dix pieds de face au chemin du Bayou, par deux cent cinquante six pieds de profondeur, sur la ligne du côté de la rue Derbigny, qui sépare de celle de la propriété de Raval Auguste, deux cent [illegible] pieds à la rue Roman, qui sépare [illegible] propriété des héritiers Bernard Duchamp, et quatre vingt [illegible] pieds de largeur dans la profondeur [illegible] face à la prolongation de la rue de l'Esplanade. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations [illegible] Saisis dans l'affaire [illegible] des dits lots de terre.

N. B. Il est bien entendu, toutefois, que la portion de terre vendue à la Municipalité No. Un, n'est pas comprise dans le présent, et que l'acquéreur pourra, à sa volonté, jouir et prendre la dite portion de terre [illegible] qu'il sera [illegible] par les autorités [illegible] du Conseil de ville de la Nouvelle-Orléans, comme rue du Quartier.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

GUSTAVE MEYNIER,

Constable de la Quatrième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans. 16 nov—16 1er et 17.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No. 266—La Banque de la Louisiane vs. Robert Layton.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nlle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai, le samedi 19 décembre 1846, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété foncière, ci-après décrite, savoir:

UN lot de terre situé du côté Ouest de la rue Carondelet, entre les rues Hevia et Poydras, au faubourg Ste. Marie, de cette ville, et désigné sous le numéro 5, d'après un plan dressé par Chs. F. Zimpel, daté-voyer, le 10 décembre 1833, et déposé en l'étude de John Mossy, notaire en cette ville; le dit lot de terre mesure au pied anglais, quarante-trois pieds un pouce de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de cent cinquante-quatre pieds un pouce et demi, plus ou moins, sur une ligne courant à angles droits, sur la dite ligne vingt-cinq pieds dix pouces, de là, le dit lot a une profondeur ultérieure de quarante-cinq pieds dix pouces et touche un mur en briques dans le fond, appartenant à M. Millaudon, sur lequel il mesure soixante neuf pieds un pouce et deux lignes plus ou moins.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui existent. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS,

16 nov—3en10j shérif de la paroisse d'Orléans

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 24,163—(Cr. de Dt.)—Catherine L. Johnson & William J. Johnson, son mari vs. Mary Shortier, f d c l—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nlle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et par suite d'un consentement par écrit des parties y intéressées, j'offrirai en vente publique, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis entre celles de Chartres et Royale, mardi le 17 novembre 1846, à midi, les esclaves suivans, savoir: Hélène et Frédéric.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant. JOHN L. LEWIS,

14 nov—1j shérif de la paroisse d'Orléans

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 168—S. R. W. Heath vs. Snydam & Co et al.—En vertu d'un ordre de vente daté du quatre novembre 1846, et à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et aussi du consentement des parties intéressées, j'offrirai en vente publique, au No. 66 de la rue Julie, vis-à-vis la rue Foucher, lundi, le seize novembre 1846, à dix heures du matin:

La dite vente aura lieu le dit jour de dix heures A. M. à deux heures P. M., et dans le cas où elle ne serait pas terminée le dit jour, elle sera continuée les jours suivans, au dit lieu, depuis dix heures A. M. jusqu'à deux heures P. M.

Un grand assortiment de meubles neufs, récemment reçus du Nord, dont quelques-uns ne sont pas achevés. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant. JOHN L LEWIS,

5 nov—3 Shérif de la paroisse d'Orléans

VENTE DE SUCCESSION.

Succession de feue Dame Natalie Lafosta, décédée épouse de L. R. Gaienaie.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Lundi le 7 décembre 1846, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente, daté du 20 octobre 1846, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procèderai à la vente des esclaves ci-après dénommés, pour le compte de ladite succession, savoir:

ZENON, nègre âgé d'environ 22 ans, cocher, palfrenier et garde magasin.

JOSEPH, nègre âgé d'environ 28 ans, laboureur et charretier.

JOSE, nègre âgé d'environ 26 ans, laboureur et charretier.

SHARPER, nègre âgé d'environ 21 ans, bon domestique de maison et charretier.

NED, nègre âgé d'environ 30 ans, bon domestique de maison et charretier.

BETSY, griffonne âgée d'environ 45 ans, parfaite cuisinière, [illegible] et à la boisson.

Conditions:—Un tiers comptant et la balance payable à six et douze mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'administrateur et divisés par coupons à sa convenance et garantis par hypothèque sur les esclaves.

N. B.—Les actes de vente devant Joseph Cuvillier, notaire, aux frais des acquéreurs. JOHN L. LEWIS,

[illegible] shérif de la paroisse d'Orléans

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Dumaine, entre les rues Derbigny et Roman:

Une petite JUMENT baie, le front blanc, le pied droit de derrière blanc, sans aucune autre marque ni étampe apparente.

Un petit ETALON gris de fer, une étoile au front, sans aucune autre marque ni étampe apparente.

Une JUMENT blanche, quelques taches alezanes sur le corps, et les oreilles alezanes, sans aucune autre marque ni étampe apparente.

Un CHEVAL bai, une étoile au front et au bout du nez, un pied de derrière et un de devant blanc, étampé sur la hanche droite des lettres ressemblant à B à, sans aucune autre marque apparente.

Une JUMENT grise, borgne de l'œil droit, étampée sur la hanche droite J P, sans aucune autre marque apparente, et son suivant brun, une étoile au front et au bout du nez, sans aucune autre marque ni étampe apparente.

Si d'ici au 23 novembre les dits animaux ne sont point réclamés, ils seront vendus aux lieu et heure accoutumés par R. Kerrison, encanteur. MICHEL DUREL,

14 nov—10 Gardien des épaves

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman:

[illegible]

Si d'ici au [illegible] les dits animaux ne sont point réclamés, ils seront vendus aux lieu et heure accoutumés par R. Kerrison, encanteur. MICHEL DUREL,

[illegible] Gardien des épaves.

[illegible]—En débarquement du brick [illegible], venant de Bordeaux:

[illegible] bouteilles chaque, fruits assortis au jus,
[illegible] do do do do do
[illegible] boites petits pois accommodés,
[illegible] Truffes du Périgord,
[illegible] do do
[illegible] demi et quarts de boites, patés truffés assortis

6 nov CHS. DUFOUR, 11 Conti

VENTES DE CE JOUR.

[illegible] MOBILIER.

PAR N. VIGNIE, Encanteur

IL sera vendu lundi 16 novembre, à 10 heures [illegible], chez [illegible] Thomas, rue Royale, vis-à-vis [illegible] Antoine,

Un beau mobilier de salon et de chambre [illegible] De plus un excellent PIANO &c &c. [illegible] en sera donné après la vente [illegible] meubles. 13 [illegible]

PAR SYKES & HYDE.

A. DEVALL, encanteur

Marchandises sèches [illegible] Marengo.

LUNDI 16 du courant, à 10 heures, il sera vendu au No. 42, rue des Magasins, immédiatement après la rue Poydras, sous l'inspection des gardiens du port et pour compte de qui il appartiendra,

40 caisses marchandises sèches assorties, consistant en indiennes, rubans, soieries, gants, cotons blancs [illegible] et en couleur, couvertures, [illegible] mouchoirs soie et coton, [illegible] Kentucky, linsey, [illegible] et mull, étoffes [illegible] dentelle et autres [illegible]

[illegible] caisses [illegible]

[illegible] 3 caisses de [illegible] comprenant [illegible] d'ouvrages, endommagés à bord du [illegible] Marengo.

Conditions, comptant. 13n

VENTES A L'ENCAN.

SEL DEMI GROS.

PAR J. B. BLACHE & Co., Encanteurs

IL sera vendu, mardi 17 du courant, à 4 1/2 heures de l'après-midi, à leur magasin d'encan, No. 39, rue de la Vieille Levée, pour clore un lot

500 sacs sel de Liverpool demi gros, en parfait état, [illegible] lots convenables aux acheteurs. 16 [illegible]

PAR F. FERNANDEZ & WHITING

MARDI 17 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, encoignure des rues Chartres et St Louis, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port et pour compte de qui il appartiendra

Une caisse contenant 18 doux. peaux de moutons et de daim endommagés à bord du navire Memphis dans son voyage de New York à ce port. 16 nov—2

PAR Wm BERGER—ENCANTEUR.

Vente sans réserve de Propriétés dans le carré de la ville.

Succession de Guillaume Crasu.

IL sera vendu samedi, 21 novembre 1846, à midi, à la Bourse de Cité, rue St.-Louis, [illegible] propriétés suivantes:

1o. Un terrain mesurant 23 pieds de face à la rue Royale entre les rues Ste.-Anne et Dumaine, sur 138 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de M Mossy, et de l'autre par celle de Mme Avart [illegible] ensemble, la maison et cuisine en briques à étage.

2o. Un terrain mesurant 66 pieds de face à la rue Dumaine, entre celles Bourgogne et Remparts, sur 90 pieds de profondeur, borné du côté de la rue Bourgogne par la propriété de M. Peyroux, et de l'autre par celle de Mme. Vve. Augustin, ensemble, les trois maisons et dépendances qui y sont construites.

3o. Un terrain mesurant 34 pieds de face à la rue Bourgogne, entre les rues St. Philippe et Dumaine, sur 80 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Mme Vve Cauchois, et de l'autre par celle de François Auguste, ensemble, la maison en bois et la cuisine qui s'y trouvent.

4o. Trois terrains situés dans la ville de Milneburg sur le lac Pontchartrain désignés par les Nos. 8, 11 et 12 de l'îlet 167, d'après un plan dressé par L. Bringier, arpenteur, et déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire, lesquels lots ayant au pieds français, savoir; Le No 8 60 pieds de face à la rue de l'Union, entre celles Frankfort et New-York, sur 120 pieds de profondeur; les Nos. 11 et 12 ayant chacun 60 pieds de face à la rue Cinquième, sur 12 pieds de profondeur; le No. 12 formant l'encoignure de la rue New-York.

5o. Un terrain situé à Mandeville, de l'autre bord du lac Pontchartrain, paroisse St.-Tammany, en cet Etat désigné par le No. 12 de l'îlet 12, renfermé par les rues Lamarque, Madison, Jefferson et le Coure-Marigny, d'après un plan dressé par L. Bringier, arpenteur, et déposé en l'étude de Pelix de Armas, notaire, lequel terrain ayant au pied français, 60 pieds de face à la rue Madison, sur 240 pieds de profondeur.

Conditions:—1|3 comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque

16 nov—6

Souliers.

PAR SYKES & HYDE.

A. DEVALL, Encanteur

MERCREDI, vingt-cinq novembre à dix heures du matin, il sera vendu au magasin de MM. J. F. Dunbar & Co., No. 54, rue de la Commune:

1,500 caisses bottes, brodequins et souliers pour femmes et enfans, formant un assortiment complet d'articles en veau, kip, veau-marin, maroquin, kid et [illegible]

Les conditions, qui seront libérales, seront annoncées à la vente. 11 nov—

PAR P. E. TRICOU—ENCANTEUR.

Pour terminer un Partage.

SERA vendu le samedi 21 novembre courant, à midi, à la Bourse St Louis

La négresse Cécile, bonne cuisinière, âgée d'environ 36 ans, garantie des vices et maladies prévues par la loi.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction.

Acte de vente devant A. Chiapella, not. pub.

4 nov—2p

PAR ABAT & DOMINGON.

IL sera vendu lundi, le 23 novembre, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St.-Louis, pour clore et sans aucune réserve un lot de terre, situé au faubourg Tremé, désigné par le No. 9, de l'îlet G., mesurant au pied français, 60 pieds de face à la rue St.-Philippe, sur 117 pieds de profondeur et face à la rue Derbigny formant l'encoignure de ces rues;—Ensemble les bâtisses, consistant en une maison à étage et cuisine basse.—La maison briquetée entre poteaux.

Conditions—comptant. 7 nov—4,13,20,4

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feue Dame James H. Field décédée.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—En vertu d'un ordre de vente [illegible] par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente à la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, le samedi 16 novembre 1846, à midi, pour le compte de ladite succession, les esclaves ci-après dénommés:

CAROLINE, mulâtresse âgée d'environ 35 ans et ses deux enfans, nommés Bienaimé, âgé d'environ 10 ans et Auguste, âgé d'environ 4 ans.

E CLEMENTINE négrite âgée d'environ 9 ans.

Conditions—Comptant [illegible] crédit, en billets endossés à satisfaction et garantie par hypothèque spéciale.

Les actes de vente seront passés par [illegible], notaire public, aux frais des acquéreurs.

JOHN L. LEWIS,

14 oct—3en10j Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de feu Charles Jeannet de Lauhe, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—En vertu d'un ordre de vente daté du 29 octobre 1846, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai [illegible] décembre 1846, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à la vente des biens-fonds ci-après décrits, pour le compte de la dite succession, savoir:

1o. Un terrain situé du côté Nord de la rue du Maine, entre les rues Royale et Bourbon, ayant, mesure anglaise, vingt-cinq pieds deux pouces de face à la dite rue du Maine, sur cent [illegible] en profondeur entre deux lignes parallèles jusqu'à trente pieds, à mesure française, la profondeur, étant de largeur sur une profondeur ultérieure de trente-un pieds six pouces, borné du côté de la rue Royale par les propriétés Habina, Arsène Blanc et Paul Lacroix; du côté de la profondeur soixante et dix pieds [illegible] propriété aujourd'hui ou ci-devant appartenant à J. B. D. Casenave, duquel côté la profondeur totale est de cent soixante-trois pieds trois pouces, le tout conformément au plan dressé par Jh. Pilié, voyer, le 16 avril 1833, annexé à un acte du 16 mai de la même année, au rapport de Carlile Pollock, ex-notaire.

Ensemble les bâtisses et améliorations qui existent dessus.

2o. Un terrain situé au faubourg Clouet, formant l'encoignure Sud-Est des rues Piété et Clara ou des Grands-Hommes, mesurant soixante pieds de face à la rue Piété, sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue des Grands-Hommes, mesure française.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui existent dessus.

3o. Et un terrain derrière le précédent, ayant soixante pieds plus ou moins de face, sur soixante pieds de profondeur, (mesure française).

Conditions: Un cinquième comptant et la balance payable en billets d'égal montant, à un, deux et trois ans de crédit, du jour de la vente; les dits billets devront être endossés à satisfaction garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue.

N. B.—Les actes de vente devront être passés devant Philippe Lacoste, notaire public, aux frais des acquéreurs.

JOHN L. LEWIS,

2 nov—3en30j 2, 16, 30 déc 4 Shérif de la paroisse d'Orléans

VENTE PAR LE SHERIF DE LA PAROISSE D'ORLEANS, POUR UN PARTAGE.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Succession de feue Pelagie Dauphin, f. c. l., décédée—Marguerite Pelagie Dauphin vs. Pierre A. Dupin—Mercredi, le 2 décembre 1846, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre celles Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de vente pour opérer un partage, daté du 29 octobre 1846 et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente des propriétés foncières et esclaves ci-après décrits, savoir:

1o. Un lot de terre situé en cette ville, rue Bourgogne, entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, mesurant trente cinq pieds ou environ de face à la rue Bourgogne, sur environ quatre-vingt-dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure française; sur ce lot de terre existe une maison briquetée entre poteaux, de quatre appartemens, avec galerie et cabinets, et deux cuisines en bois.

2o. Un lot de terre situé au faubourg Tremé, derrière cette ville, formant encoignure aux rues Bienville et des Marais, mesurant trente pieds de face à la rue Bienville, sur environ quatre-vingt-sept pieds de profondeur et face à la rue des Marais, entre lignes parallèles, mesure française.

3o. Un lot de terre situé au faubourg Ste.-Marie, de cette ville, rue Gravier, entre les rues Phillippa et du Cirque, mesurant vingt-quatre pieds cinq pouces de face à la rue Gravier, sur cent huit pieds trois pouces de profondeur.

4o. Un lot de terre adjoignant celui ci-dessus décrit, et mesurant également vingt-quatre pieds cinq pouces de face à la rue Gravier, sur cent huit pieds trois pouces de profondeur.

5o. Un lot de terre situé au faubourg Livaudais, paroisse Jefferson, ayant mesure américaine, trente-trois pieds trois pouces de face à la rue Sixième, sur cent-vingt cinq pieds de profondeur.

6o. Un lot de terre adjoignant celui ci-dessus décrit, et mesurant également trente-trois pieds trois pouces de face à la rue Sixième, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur.

7o. Un lot de terre situé au dit faubourg Livaudais, ayant mesure américaine, trente-trois pieds de face à la rue Septième, sur cent vingt cinq pieds de profondeur.

8o. Un lot de terre adjoignant celui ci-dessus décrit, et mesurant également trente-trois pieds trois pouces de face à la rue Septième, sur cent-vingt-cinq pieds de profondeur.

9o. Olivier, nègre âgé d'environ 21 ans, domestique de maison et bon sujet.

10. Louise, griffonne âgée d'environ 23 ans, cuisinière et blanchisseuse et excellent sujet.

Conditions.—Les propriétés foncières: Un tiers comptant, et la balance à six, douze et dix-huit mois de crédit; et les esclaves: un tiers comptant, et la balance à six et douze mois de crédit; le tout en billets divisés par coupons endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires et garantis par hypothèque spéciale. Les billets qui ne seraient pas ponctuellement payés à échéance porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an jusqu'au paiement final.

N. B.—Les actes de vente seront passés par Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

31 oct—3 en 30 JOHN L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans

TROISIEME COUR DE JUSTICE [illegible] d'Orléans—No. [illegible] 483, 484, 485 [illegible]

Wm Watson, John [illegible] ral, Barrly Bond, [illegible] Kirk, John N. Cane, John Telford, [illegible] McCormick, John, O Brien, James Brubin [illegible] Nickels et John Roberts contre une certaine [illegible] balles de coton actuellement à bord et en [illegible] du bateau à vapeur Tennessean et [illegible] du bateau à vapeur Monarch.

En vertu de sept writs de saisie provisoire [illegible]

[illegible]

Nouvelle Orléans, 9 novembre 1846.

9 nov—5,16,23 J. F. [illegible], Constable

TOILE A DRAPS, ECRUE—[illegible] de qualités assorties, [illegible] à vendre à bas prix, par NORTH & BROTHERS,

2 sept Enc. Magasins et Commune.